

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 22 septembre 2025

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 1013

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le 22 septembre à 9 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Yann BOMPARD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 13
- Votants : 14

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC,
Catherine GASPA, Chantal GRABNER, Christiane
JOUFFRE, Françoise NICOLAÏ, Eliane DELOY, Marie-
Paule ZIMMERMANN
Messieurs Xavier MARQUOT, Jonathan ARGENSON,
Christian COSTE et Michel COMMUNAL.

Étaient absents excusés :

Madame Aubierge POULAIN

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Messieurs Armand BEGUELIN, Olivier CALAY-ROCHE et
Alain DURAND.

Pouvoir :

Mme POULAIN donne pouvoir à Mme ARSAC

Personnel administratif : Mme NAVARRO Marie-Isabelle, Directrice
du CCAS

 

Délibération portant création d'un emploi supplémentaire non
permanent suite à un accroissement temporaire d'activité et/ou
d'accroissement saisonnier d'activité

LA SEANCE SE POURSUIT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.332-23 1° et 2,

Vu la délibération n°771 du conseil d'administration en date du 26 juin 2018 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,

Vu la délibération n°945 approuvant les tableaux des effectifs du personnel contractuel du CCAS au 1^{er} octobre 2023,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

C'est ainsi que ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de :

1. maximum douze mois, renouvellements compris, pendant une même période de dix-huit mois consécutif pour un accroissement temporaire d'activité,
2. maximum six mois, renouvellements compris, pendant une même période de douze mois consécutif pour un accroissement saisonnier d'activité.

Aussi compte tenu des besoins, Il est nécessaire d'apporter une mise à jour de la délibération n°771, en date du 26 juin 2018, concernant le nombre de postes ouverts pour les recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanent :

Postes supplémentaires à ouvrir :

- **Besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité :**
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet, catégorie C
- **Besoins liés à un accroissement temporaire d'activité :**
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet, catégorie C.

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **MODIFIE** la délibération n° 771 qui instituait le recrutement d'agents pour besoins occasionnels et/ou saisonniers et le tableau des effectifs en fixant le nombre exact de postes ouverts comme présentés ci-après :
- **Besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité : 74 postes, dans les cadres d'emplois suivants :**
 - Adjoint administratif à temps complet : 4 postes
 - Adjoint administratif à temps non complet 28h : 1 poste

- Adjoint administratif à temps non complet 17h30 : 1 poste
- Agent de maîtrise à temps complet : 1 poste
- Adjoint technique à temps complet : 4 postes
- Adjoint technique à temps non complet 17h30 : 2 postes
- Adjoint technique à temps non complet 28h : 2 postes
- Infirmière en soins généraux de classe normale : 1 poste
- Auxiliaire de Puéricultrice de classe normale : 5 postes
- Educatrice de jeunes enfants : 2 postes
- Assistant socio-éducatif à temps complet : 2 postes
- Assistant socio-éducatif à temps non complet 28h/semaine : 1 poste
- Agent social à temps complet : 8 postes
- Agent social à temps non complet 17h30/semaine : 5 postes
- Agent social à temps non complet 21h/semaine : 5 postes
- Agent social à temps non complet 24h30/semaine : 1 poste
- Agent social à temps non complet 28h/semaine : 15 postes
- Agent social à temps non complet 31h30/semaine : 10 postes
- Adjoint d'animation à temps complet : 2 postes
- animateur à temps complet : 1 poste
- animateur à temps non complet 21h/semaine : 1 poste

➤ **Besoins liés à un accroissement temporaire d'activité : 75 postes, dans les cadres d'emplois suivants :**

- Attaché à temps complet : 1 poste
- Rédacteur à temps complet : 1 poste
- Adjoint administratif à temps complet : 2 postes
- Adjoint administratif à temps non complet 17h30/semaine : 1 poste
- Agent de maîtrise à temps complet : 1 poste
- Adjoint technique à temps complet : 4 postes
- Adjoint technique à temps non complet 17h30/semaine : 2 postes
- Adjoint technique à temps non complet 28h/semaine : 2 postes
- Puéricultrice cadre de santé supérieur à temps complet : 1 poste
- Puéricultrice cadre de santé à temps complet : 1 poste
- Puéricultrice classe normale à temps complet : 1 poste
- Infirmière en soins généraux de classe normale à temps complet : 1 poste
- Auxiliaire de puéricultrice de classe normale : 5 postes
- Educateur de jeunes enfants à temps complet : 1 poste
- Assistant socio-éducatif à temps complet : 2 postes
- Assistant socio-éducatif à temps non complet 28h/semaine : 1 poste
- Agent social à temps complet : 8 postes
- Agent social à temps non complet 17h30/semaine : 5 postes
- Agent social à temps non complet 21h/semaine : 5 postes
- Agent social à temps non complet 24h30/semaine : 1 poste
- Agent social à temps non complet 28h/semaine : 15 postes
- Agent social à temps non complet 31h30/semaine : 10 postes
- animateur à temps complet : 1 poste
- animateur à temps non complet 21h/semaine : 1 poste
- Adjoint d'animation à temps complet : 2 postes

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente, ou le cas échéant, le Vice-Président délégué à recruter en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les grades énumérés ci-dessus, dans les conditions fixées par articles L.332-23 1° et 2 du code général de la fonction publique précité. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.
La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- **CHARGE** Monsieur le Président ou Mme la Vice-présidente ou le cas échéant le Vice-président délégué, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Suivent les signatures pour copie conforme,

**La secrétaire de séance
Chantal GRABNER**



**Suivent les signatures pour copie conforme,
La Vice-présidente du CCAS,
Joëlle EICKMAYER,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Orange
TABEAU DES EFFECTIFS - PERSONNEL CONTRACTUEL

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le 24/09/2025



ID : 084-268400744-20250922-DELIB1013-DE

au 01/10/2025

Grade ou Emploi	Temps de travail	Cat.	IB	Pos Ouv	Postes	ETP
3-2 : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité				74		
Filière Administrative						
Adjoint Administratif territorial	TC	C	367	4	1	1
Adjoint Administratif territorial	TNC 28H	C	367	1	0	0
Adjoint Administratif territorial	TNC 17H30	C	367	1	0	0
Filière Technique						
Agent de maîtrise	TC	C	367	1	0	0
Adjoint technique territorial	TC	C	367	4	3	3
Adjoint technique territorial	TNC 17h30	C	367	2	0	0
Adjoint technique territorial	TNC 28h	C	367	2	0	0
Filière Médico-Sociale						
Infirmière en soins généraux de classe normale	TC	A	444	1	0	0
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	TC	B	389	5	4	4
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	TNC 17h30	B	389		0	0
Filière Sociale						
Educatrice de jeunes enfants	TC	A	444	2	0	0
Assistant Socio-Educatif	TC	A	444	2	1	1
Assistant Socio-Educatif	TNC 28H	A	444	1	0	0
Agent social territorial	TC	C	367	8	1	1
Agent social territorial	TNC 17H30	C	367	5	0	0
Agent social territorial	TNC 21H	C	367	5	0	0
Agent social territorial	TNC 24H30	C	367	1	0	0
Agent social territorial	TNC 28H	C	367	15	4	3,2
Agent social territorial	TNC 31H30	C	367	10	0	0
Filière animation						
Adjoint d'animation	TC	C	367	2	0	0
Animateur	TC	B	395	1	0	0
Animateur	TNC 21h	B	395	1	0	0
3-1 : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité				75	11	9,7
Filière Administrative						
Attaché	TC	A	444	1	0	0
Rédacteur	TC	B	372	1	0	0
Adjoint Administratif territorial	TC	C	367	2	1	1
Adjoint Administratif territorial	TNC 17H30	C	367	1	0	0
Filière Technique						
Agent de maîtrise	TC	C	367	1	0	0
Adjoint technique territorial	TC	C	367	4	1	1
Adjoint technique territorial	TNC 17h30	C	367	2	1	0,5
Adjoint technique territorial	TNC 28h	C	367	2	0	0
Filière Médico-Sociale						
Puéricultrice cadre de santé supérieur	TC	A	642	1	0	0
Puéricultrice cadre de santé	TC	A	450	1	0	0
Puéricultrice classe normale	TC	A	489	1	0	0
Infirmière en soins généraux de classe normale	TC	A	444	1	0	0
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	TC	B	389	5	1	1
Filière Sociale						
Educatrice de jeunes enfants	TC	A	444	1	1	1
Assistant Socio-Educatif	TC	A	444	2	1	1
Assitant socio-éducatif	TNC 28H	A	444	1	0	0
Agent social territorial	TC	C	367	8	1	1
Agent social territorial	TNC 17H30	C	367	5	0	0
Agent social territorial	TNC 21H	C	367	5	0	0
Agent social territorial	TNC 24H30	C	367	1	0	0
Agent social territorial	TNC 28H	C	367	15	4	3,2
Agent social territorial	TNC 31H30	C	367	10	0	0
Filière animation						
Animateur	TC	B	395	1	0	0
Animateur	TNC 21h	B	395	1	0	0
Adjoint d'animation	TNC 17h30	C	367	2	0	0
Contrat de projet				2	2	2
Assistant socio-éducatif	TC	A	444	1	1	1
Conseillère numérique	TC	C	367	1	1	1
Remplacements					14	13,2
Educatrice de jeunes enfants	TC	A	512		0	0
Assistant socio-éducatif	TC	A	444		0	0
Adjoint Administratif territorial	TC	C	367		0	0
Auxiliaire de Puériculture cl normal	TC	B	389		6	6
Auxiliaire de Puériculture cl normal	TNC-21h	B	389		0	0
Auxiliaire de Puériculture cl normal	TNC-17h30	B	389		0	0
Adjoint technique territorial	TC	C	367		1	1
Adjoint d'animation	TC	C	397		1	1
Agent social territorial	TC	C	367		2	2
Agent social territorial	TNC 17h30	C	367		0	0
Agent social territorial	TNC 31h30	C	367		0	0
Agent social territorial	TNC 21h	C	367		0	0
Agent social territorial	TNC 28h	C	367		4	3,2
Assistances maternelles				15	10	10
Vacances d'emplois				23	2	2
Adjoint technique territorial	TC	C	367	1	1	1
Assistant socio-éducatif	TC	A	444	2	0	0
Assistant socio-éducatif	TNC (28h)	A	444	1	0	0
Educatrice de jeunes enfants	TC	A	444	2	0	0
Agent social territorial	TC	C	367	4	1	1
Agent social territorial	TNC - 28h	C	367	4	0	0
Agent social territorial	TNC - 21h	C	367	1	0	0
Agent social territorial	TNC - 17h30	C	367	1	0	0
Rédacteur	TC	B	372	2	0	0
Animatrice	TC	B	397	2	0	0
Animatrice	TNC (21h)	B	397	1	0	0
Adjoint d'animation	TNC (17h30)	C	352	1	0	0
Auxiliaire de Puériculture classe normale	TC	B	389	1	0	0
Besoin de service				12	2	1,5
Agent social territorial	TNC (28h)	C	367	4	0	0
Agent social territorial	TNC (21h)	C	367	1	0	0
Agent social territorial	TNC (17h30)	C	367	1	0	0
Agent social territorial	TC	C	367	4	1	1
Adjoint technique territorial	TC	C	367	1	0	0
Adjoint technique territorial	TNC (17h30)	C	367	1	1	0,5
CAE-CUI				11	2	1,5
Assistante administrative	TC			1	0	0
Agent d'accueil	TC			1	0	0
Aide auxiliaire	TC			4	1	1
Aide à domicile	TNC 20h			1	0	0
Aide à domicile	TNC 28h			3	0	0
Agent de service	TNC 17h30			1	1	0,5
Contrat d'apprentissage				2	0	0
DE Auxiliaire de puériculture	TC			1	0	0
DE CESF	TC			1	0	0
TOTAL GENERAL					55	53,1

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le 24/09/2025



ID : 084-268400744-20250922-DELIB1013-DE